

La Ville de Paris se dote d'un conseil économique, social et environnemental

Sur proposition des élus communistes, après un important travail de préfiguration mené par Didier Le Reste, le Conseil de Paris a approuvé mardi la création du Conseil des Générations Futures, qui tiendra le rôle de conseil économique, social et environnemental de la Ville de Paris.

Proposée pendant les élections municipales par les élus communistes, la création du Conseil des Générations Futures a fait l'objet d'un travail préparatoire important, porté par Didier Le Reste, conseiller de Paris (PCF). Pendant plusieurs mois, celui-ci a dirigé une mission de préfiguration, qui a abouti fin 2014 à un rapport solide, salué par Anne Hidalgo, détaillant le principe de ce Conseil et ses modalités de fonctionnement. Soumise au Conseil de Paris mardi, par Pauline Véron, adjointe à la Maire en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne, cette initiative a été adoptée à une très large majorité.

Le Conseil des Générations futures tiendra le rôle de conseil économique, social et environnemental de la Ville de Paris. Il comptera 164 membres, à parité femme-homme, issus de 7 grands collèges : des acteurs socio-économiques, des représentants des organisations syndicales de salariés, des représentants des services publics, des personnalités qualifiées, des représentants des associations de l'économie sociale et solidaire, des représentants des instances de la démocratie locale, ainsi que des citoyens tirés au sort. Ils seront désignés pour une durée de trois ans.

Cette instance majeure de démocratie locale développera des réflexions prospectives sur tous les sujets urbains structurants pour l'avenir de la capitale. Elle constituera un espace d'échanges et de débats, formulant des avis et des propositions. « Pour cela, elle fera l'objet de saisines précises et calibrées, par différents interlocuteurs : si je pourrai faire appel à lui directement, j'ai aussi souhaité qu'il puisse être saisi par les citoyens via une e-pétition, par le médiateur de la Ville et par les groupes politiques. Bien entendu, elle pourra s'autosaisir sur les sujets qui lui tiennent à cœur », a détaillé mardi Anne Hidalgo.

Le Conseil agira en lien avec les autres instances consultatives de représentation de la société civile que sont le Conseil économique, social et environnemental de la République (CESE), le Conseil économique, social et environnemental de la région Ile de France (CESE Ile de France) et le futur Conseil environnemental de la métropole du Grand Paris.

« Ce projet s'inscrit résolument dans la politique ambitieuse de la municipalité en faveur de la participation des citoyens à la gouvernance et qui permet d'associer toujours mieux les Parisiennes et les Parisiens à la vie de leur cité », a salué Pauline Véron.